

Canada Gazette

Part I



Gazette du Canada

Partie I

OTTAWA, SATURDAY, JANUARY 22, 2022

OTTAWA, LE SAMEDI 22 JANVIER 2022

Notice to Readers

The *Canada Gazette* is published under the authority of the *Statutory Instruments Act*. It consists of three parts as described below:

- Part I Material required by federal statute or regulation to be published in the *Canada Gazette* other than items identified for Part II and Part III below — Published every Saturday
- Part II Statutory instruments (regulations) and other classes of statutory instruments and documents — Published January 5, 2022, and at least every second Wednesday thereafter
- Part III Public Acts of Parliament and their enactment proclamations — Published as soon as is reasonably practicable after royal assent

The two electronic versions of the *Canada Gazette* are available free of charge. A Portable Document Format (PDF) version of Part I, Part II and Part III as an official version since April 1, 2003, and a HyperText Mark-up Language (HTML) version of Part I and Part II as an alternate format are available on the [Canada Gazette website](#). The HTML version of the enacted laws published in Part III is available on the [Parliament of Canada website](#).

Requests for insertion should be directed to the Canada Gazette Directorate, Public Services and Procurement Canada, 350 Albert Street, 5th Floor, Ottawa, Ontario K1A 0S5, 613-996-2495 (telephone), 613-991-3540 (fax).

Bilingual texts received as late as six working days before the requested Saturday's date of publication will, if time and other resources permit, be scheduled for publication that date.

For information regarding reproduction rights, please contact Public Services and Procurement Canada by email at TPSGC.QuestionsLO-OLQueries.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Avis au lecteur

La *Gazette du Canada* est publiée conformément aux dispositions de la *Loi sur les textes réglementaires*. Elle est composée des trois parties suivantes :

- Partie I Textes devant être publiés dans la *Gazette du Canada* conformément aux exigences d'une loi fédérale ou d'un règlement fédéral et qui ne satisfont pas aux critères de la Partie II et de la Partie III — Publiée le samedi
- Partie II Textes réglementaires (règlements) et autres catégories de textes réglementaires et de documents — Publiée le 5 janvier 2022 et au moins tous les deux mercredis par la suite
- Partie III Lois d'intérêt public du Parlement et les proclamations énonçant leur entrée en vigueur — Publiée aussitôt que possible après la sanction royale

Les deux versions électroniques de la *Gazette du Canada* sont offertes gratuitement. Le format de document portable (PDF) de la Partie I, de la Partie II et de la Partie III à titre de version officielle depuis le 1^{er} avril 2003 et le format en langage hypertexte (HTML) de la Partie I et de la Partie II comme média substitut sont disponibles sur le [site Web de la Gazette du Canada](#). La version HTML des lois sanctionnées publiées dans la Partie III est disponible sur le [site Web du Parlement du Canada](#).

Les demandes d'insertion doivent être envoyées à la Direction de la Gazette du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada, 350, rue Albert, 5^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0S5, 613-996-2495 (téléphone), 613-991-3540 (télécopieur).

Un texte bilingue reçu au plus tard six jours ouvrables avant la date de parution demandée paraîtra, le temps et autres ressources le permettant, le samedi visé.

Pour obtenir des renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec Services publics et Approvisionnement Canada par courriel à l'adresse TPSGC.QuestionsLO-OLQueries.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

TABLE OF CONTENTS

Government notices	341
Appointment opportunities	345
Parliament	
House of Commons	347
Commissions	348
(agencies, boards and commissions)	
Miscellaneous notices	355
(banks; mortgage, loan, investment, insurance and railway companies; other private sector agents)	
Index	356

TABLE DES MATIÈRES

Avis du gouvernement	341
Possibilités de nominations	345
Parlement	
Chambre des communes.....	347
Commissions	348
(organismes, conseils et commissions)	
Avis divers	355
(banques; sociétés de prêts, de fiducie et d'investissements; compagnies d'assurances et de chemins de fer; autres agents du secteur privé)	
Index	357

GOVERNMENT NOTICES

DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS

SPECIES AT RISK ACT

Description of the critical habitat of the Striped Bass, St. Lawrence River population, in the Cap Tourmente National Wildlife Area, Saint-Vallier Bird Sanctuary, Montmagny Bird Sanctuary, Cap-Saint-Ignace Bird Sanctuary, L'Islet Bird Sanctuary and Trois-Saumons Bird Sanctuary

The Striped Bass (*Morone saxatilis*), St. Lawrence River population, is an anadromous fish species listed as endangered on Schedule 1 of the *Species at Risk Act*. The [Recovery Strategy and Action Plan for the Striped Bass \(*Morone saxatilis*\), St. Lawrence River population, in Canada](#) identifies critical habitat for the species in a number of areas located in the fluvial or upper estuary of the St. Lawrence River, including areas protected under federal legislation.

Notice is hereby given, pursuant to subsection 58(2) of the *Species at Risk Act*, that 90 days after the date of publication of this notice, subsection 58(1) of the Act will apply to the critical habitat of the Striped Bass, as identified in the recovery strategy and action plan included on the Species at Risk Public Registry, within the following federally protected areas: Cap Tourmente National Wildlife Area, as described in Schedule 1 of the *Wildlife Area Regulations* made pursuant to the *Canada Wildlife Act*, and Saint-Vallier Bird Sanctuary, Montmagny Bird Sanctuary, Cap-Saint-Ignace Bird Sanctuary, L'Islet Bird Sanctuary and Trois-Saumons Bird Sanctuary, as described in the schedule of the *Migratory Bird Sanctuary Regulations* made pursuant to the *Migratory Birds Convention Act, 1994*.

Kate Ladell

Director General
Biodiversity Management

DEPARTMENT OF HEALTH

CANADIAN ENVIRONMENTAL PROTECTION ACT, 1999

Final guidelines for Canadian drinking water quality for diquat

Pursuant to subsection 55(3) of the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, the Minister of Health hereby gives notice of the final guidelines for Canadian drinking water quality for diquat. The technical document for these guidelines is available on the [Water Quality website](#). This

AVIS DU GOUVERNEMENT

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Description de l'habitat essentiel du bar rayé, population du fleuve Saint-Laurent, dans la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, le refuge d'oiseaux de Saint-Vallier, le refuge d'oiseaux de Montmagny, le refuge d'oiseaux de Cap-Saint-Ignace, le refuge d'oiseaux de L'Islet et le refuge d'oiseaux de Trois-Saumons

Le bar rayé (*Morone saxatilis*), population du fleuve Saint-Laurent, est une espèce de poisson anadrome inscrite en voie de disparition à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*. Le [Programme de rétablissement et plan d'action du bar rayé \(*Morone saxatilis*\), population du fleuve Saint-Laurent, au Canada](#) désigne l'habitat essentiel de l'espèce dans un certain nombre de zones situées dans l'estuaire fluvial ou moyen du fleuve Saint-Laurent, y compris dans des aires protégées sous le régime d'une loi fédérale.

Avis est donné par la présente qu'en vertu du paragraphe 58(2) de la *Loi sur les espèces en péril*, le paragraphe 58(1) de cette loi s'applique, 90 jours après la publication du présent avis, à l'habitat essentiel du bar rayé, tel qu'il est défini dans le programme de rétablissement et le plan d'action affichés dans le Registre public des espèces en péril, dans les aires protégées fédérales suivantes : la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, telle qu'elle est décrite à l'annexe 1 du *Règlement sur les réserves d'espèces sauvages* en vertu de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, et le refuge d'oiseaux de Saint-Vallier, le refuge d'oiseaux de Montmagny, le refuge d'oiseaux de Cap-Saint-Ignace, le refuge d'oiseaux de L'Islet et le refuge d'oiseaux de Trois-Saumons, tels qu'ils sont décrits à l'annexe du *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrants* en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*.

La directrice générale
Gestion de la biodiversité

Kate Ladell

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (1999)

Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada finalisées pour le diquat

En vertu du paragraphe 55(3) de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, le ministre de la Santé donne avis, par la présente, de recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada finalisées pour le diquat. Le document technique des recommandations

document underwent a public consultation period of 90 days in 2020 and was updated to take into consideration the comments received.

January 21, 2022

Greg Carreau

Director General
Safe Environments Directorate
On behalf of the Minister of Health

ANNEX

Guideline value

The maximum acceptable concentration (MAC) for diquat in drinking water is 0.05 mg/L (50 µg/L) [measured as the cation].

Executive summary

This guideline technical document was prepared in collaboration with the Federal-Provincial-Territorial Committee on Drinking Water and is based on assessments of diquat completed by Health Canada's Pest Management Regulatory Agency and supporting documents.

Exposure

In Canada, diquat is an herbicide that is deliberately applied to food crops and to water sources for weed control. The general Canadian population is therefore potentially exposed to diquat through food, and to a lesser extent, drinking water. In 2018, the most recent year for which data are available, more than 500 000 kg of diquat (as active ingredient) was sold in Canada. Very low levels of diquat have been detected in foods. Data provided by provinces and territories that monitor for diquat in source and drinking water indicate that levels of diquat are below the detection limit.

Health effects

In repeat-dose animal studies, diquat primarily targeted the eyes, causing cataracts. It also affected the kidneys and liver. The MAC of 0.05 mg/L (50 µg/L) is based on cataract formation.

Analytical and treatment considerations

Currently, there is one method available for the analysis of diquat in drinking water. The method detection limit is more than an order of magnitude below the MAC.

est disponible sur le [site Web sur la qualité de l'eau](#). Ce document a fait l'objet d'une consultation publique d'une durée de 90 jours en 2020 et a été mis à jour pour tenir compte des commentaires obtenus.

Le 21 janvier 2022

Le directeur général

Direction de la sécurité des milieux

Greg Carreau

Au nom du ministre de la Santé

ANNEXE

Valeur de la recommandation

La concentration maximale acceptable (CMA) est de 0,05 mg/L (50 µg/L) pour le diquat (sous forme de cation) dans l'eau potable.

Résumé

Le présent document technique a été préparé en collaboration avec le Comité fédéral-provincial-territorial sur l'eau potable, d'après les évaluations du diquat menées par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et des documents à l'appui.

Exposition

Au Canada, le diquat est un herbicide qui est appliqué intentionnellement sur des cultures vivrières et des sources d'eau pour lutter contre les mauvaises herbes. Il est donc possible que la population canadienne soit exposée au diquat par les aliments et, dans une moindre mesure, par l'eau potable. En 2018 (la plus récente année pour laquelle des données sont disponibles), plus de 500 000 kg de diquat (à titre de principe actif) ont été vendus au Canada. De très faibles concentrations de diquat ont été détectées dans les aliments. Selon les données fournies par les provinces et les territoires surveillant la présence du diquat dans les sources d'eau potable et dans l'eau potable, les concentrations de diquat sont inférieures à la limite de détection.

Effets sur la santé

Dans les études à doses répétées chez l'animal, le diquat ciblait principalement les yeux, où il provoquait des cataractes. Il avait aussi des effets sur les reins et le foie. La CMA de 0,05 mg/L (50 µg/L) est fondée sur la formation de cataractes.

Considérations relatives à l'analyse et au traitement

À l'heure actuelle, il existe une méthode pour analyser le diquat dans l'eau potable. La limite de la méthode de détection est de plus d'un ordre de grandeur inférieure à la CMA.

Granular activated carbon is considered by the United States Environmental Protection Agency to be the *best available technology* for removing diquat from water. Membrane filtration techniques (nanofiltration and reverse osmosis or RO) and oxidation may also be effective. It is recommended that pilot- and/or bench-scale testing be conducted prior to full-scale implementation of treatment.

In cases where diquat removal is desired at a small system or household level — for example when the drinking water supply is from a private well — a residential drinking water treatment unit may be an option. Adsorption (activated carbon) and RO represent the best potential technologies for diquat removal. When using a residential drinking water treatment unit, it is important to take samples of water entering and leaving the treatment unit and to send them to an accredited laboratory for analysis to ensure that adequate diquat removal is occurring.

Application of the guidelines

Note: Specific guidance related to the implementation of drinking water guidelines should be obtained from the appropriate drinking water authority.

The guidelines are protective against health effects from exposure to diquat in drinking water over a lifetime. Any exceedance of the MAC should be investigated and followed by the appropriate corrective actions if required. For exceedances in source water where there is no treatment in place, additional monitoring to confirm the exceedance should be conducted. If it is confirmed that source water diquat concentrations are above the MAC, then an investigation to determine the most appropriate way to reduce exposure to diquat should be conducted. This may include use of an alternate water supply or installation of treatment. Where treatment is already in place and an exceedance occurs, an investigation should be conducted to verify treatment and to determine whether adjustments are needed to lower the treated water concentration below the MAC.

Le charbon actif en grains (CAG) est considéré par l'Environmental Protection Agency des États-Unis comme une *best available technology* (meilleure technologie disponible) pour enlever le diquat de l'eau. Les techniques de filtration sur membrane (nanofiltration et osmose inverse [OI]) et l'oxydation peuvent également être efficaces. Il est recommandé de réaliser des études pilotes ou à l'échelle de banc d'essai avant une mise en œuvre à pleine échelle.

Dans le cas où l'on souhaite enlever le diquat à l'échelle résidentielle ou des petits systèmes, par exemple lorsque l'approvisionnement en eau potable provient d'un puits privé, un dispositif résidentiel de traitement de l'eau potable pourrait être employé. Des techniques comme l'adsorption sur charbon actif et l'OI constituent les meilleures technologies potentielles pour l'enlèvement du diquat. Lorsqu'un dispositif de traitement de l'eau potable résidentiel est utilisé, il est important de prélever des échantillons d'eau à l'entrée et à la sortie du dispositif et de les faire parvenir à un laboratoire accrédité pour analyse afin de confirmer un enlèvement adéquat du diquat.

Application des recommandations

Remarque : Des conseils spécifiques concernant l'application des recommandations pour l'eau potable devraient être obtenus auprès de l'autorité appropriée en matière d'eau potable.

Les recommandations visent à offrir une protection contre les effets sur la santé associés à une exposition au diquat par l'eau potable durant toute la vie. Tout dépassement de la CMA devrait faire l'objet d'une enquête et être suivie des mesures correctives appropriées. En cas de dépassement dans une source d'eau qui n'est pas traitée, une surveillance supplémentaire devrait être exercée afin de confirmer ce dépassement. S'il est confirmé que les concentrations de diquat dans l'eau sont supérieures à la CMA, une enquête devrait être menée pour déterminer le moyen le plus approprié de réduire l'exposition au diquat. Les options possibles comprennent l'utilisation d'une autre source d'approvisionnement en eau ou l'installation d'un système de traitement de l'eau. Si un système de traitement est déjà en place lorsqu'un dépassement survient, une enquête devrait être menée pour vérifier l'efficacité du traitement et déterminer si des modifications doivent être apportées pour réduire la concentration dans l'eau traitée sous la CMA.

DEPARTMENT OF PUBLIC SAFETY AND EMERGENCY PREPAREDNESS

CRIMINAL CODE

Designation as fingerprint examiner

Pursuant to subsection 667(5) of the *Criminal Code*, I hereby designate the following person of the Lethbridge Police Service as a fingerprint examiner:

Steve Veale

Ottawa, January 5, 2022

Darryl Sitka

Acting Director General
Crime Prevention Branch

ENVIRONMENT AND CLIMATE CHANGE CANADA

SPECIES AT RISK ACT

Description of Cerulean Warbler critical habitat in the Philipsburg Bird Sanctuary

The Cerulean Warbler (*Setophaga cerulea*) is listed as endangered on Schedule 1 of the *Species at Risk Act* and is a migratory bird protected under the *Migratory Birds Convention Act, 1994*. This species occurs in mature deciduous forests of eastern North America and winters in montane forests in the northern Andes. In Canada, the Cerulean Warbler breeds in southwestern and eastern Ontario and southwestern Quebec.

The latest [recovery strategy for the Cerulean Warbler](#), available on the Species at Risk Public Registry, identifies the critical habitat for the species in a number of areas, including within a federally protected area.

Notice is hereby given that, pursuant to subsection 58(2) of the *Species at Risk Act*, subsection 58(1) of that Act applies, 90 days after this publication, to the critical habitat of the Cerulean Warbler — identified in the recovery strategy for that species that is included on the Species at Risk Public Registry — that is found within the Philipsburg Bird Sanctuary, as described in the schedule to the *Migratory Bird Sanctuary Regulations* made pursuant to the *Migratory Birds Convention Act, 1994*.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE

CODE CRIMINEL

Désignation à titre de préposé aux empreintes digitales

En vertu du paragraphe 667(5) du *Code criminel*, je nomme par la présente la personne suivante du service de police de Lethbridge à titre de préposé aux empreintes digitales :

Steve Veale

Ottawa, le 5 janvier 2022

Le directeur général par intérim
Secteur de la prévention du crime
Darryl Sitka

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA

LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

Description de l'habitat essentiel de la Paruline azurée dans le refuge d'oiseaux de Philipsburg

La Paruline azurée (*Setophaga cerulea*) est inscrite à titre d'espèce en voie de disparition à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*. Il s'agit d'un oiseau migrateur protégé en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Cette espèce est présente dans des forêts de feuillus matures de l'est de l'Amérique du Nord et hiverne dans des forêts montagnardes du nord des Andes. Au Canada, la Paruline azurée se reproduit dans le sud-ouest et l'est de l'Ontario, ainsi que dans le sud-ouest du Québec.

Le dernier [programme de rétablissement de la Paruline azurée](#), disponible sur le Registre public des espèces en péril, désigne l'habitat essentiel de cette espèce dans plusieurs lieux, notamment une aire protégée fédérale.

Avis est donné par la présente que, conformément au paragraphe 58(2) de la *Loi sur les espèces en péril*, le paragraphe 58(1) de cette loi s'appliquera, 90 jours après la publication du présent avis, à l'habitat essentiel de la Paruline azurée désigné dans le programme de rétablissement visant cette espèce — lequel document est affiché dans le Registre public des espèces en péril — et situé dans le refuge d'oiseaux de Philipsburg tel qu'il est décrit à l'annexe du *Règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs* en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Interested parties are invited to contact Environment and Climate Change Canada by email at ec.protectionep-sarprotection.ec@canada.ca to request clarification regarding the location, biophysical attributes and protection of this species' critical habitat. However, some details may be withheld to protect the species and its critical habitat.

January 22, 2022

Sarah Wren

Director
Species at Risk Act Implementation
Canadian Wildlife Service

PRIVY COUNCIL OFFICE

Appointment opportunities

We know that our country is stronger — and our government more effective — when decision-makers reflect Canada's diversity. The Government of Canada has implemented an appointment process that is transparent and merit-based, strives for gender parity, and ensures that Indigenous peoples and minority groups are properly represented in positions of leadership. We continue to search for Canadians who reflect the values that we all embrace: inclusion, honesty, fiscal prudence, and generosity of spirit. Together, we will build a government as diverse as Canada.

We are equally committed to providing a healthy workplace that supports one's dignity, self-esteem and the ability to work to one's full potential. With this in mind, all appointees will be expected to take steps to promote and maintain a healthy, respectful and harassment-free work environment.

The Government of Canada is currently seeking applications from diverse and talented Canadians from across the country who are interested in the following positions.

Current opportunities

The following opportunities for appointments to Governor in Council positions are currently open for applications. Every opportunity is open for a minimum of two weeks from the date of posting on the [Governor in Council appointments website](#).

Les parties intéressées qui désirent obtenir de plus amples renseignements sur l'emplacement, les caractéristiques biophysiques et la protection de l'habitat essentiel de cette espèce sont invitées à communiquer avec Environnement et Changement climatique Canada à l'adresse courriel ec.protectionep-sarprotection.ec@canada.ca. Cependant, certaines demandes d'information pourraient être refusées afin de protéger l'espèce et son habitat essentiel.

Le 22 janvier 2022

La directrice

Mise en œuvre des mesures visant les espèces en péril
Service canadien de la faune

Sarah Wren

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Possibilités de nominations

Nous savons que notre pays est plus fort et notre gouvernement plus efficace lorsque les décideurs reflètent la diversité du Canada. Le gouvernement du Canada a mis en œuvre un processus de nomination transparent et fondé sur le mérite qui reflète son engagement à assurer la parité entre les sexes et une représentation adéquate des Autochtones et des groupes minoritaires dans les postes de direction. Nous continuons de rechercher des Canadiens qui incarnent les valeurs qui nous sont chères : l'inclusion, l'honnêteté, la prudence financière et la générosité d'esprit. Ensemble, nous créerons un gouvernement aussi diversifié que le Canada.

Nous nous engageons également à offrir un milieu de travail sain qui favorise la dignité et l'estime de soi des personnes et leur capacité à réaliser leur plein potentiel au travail. Dans cette optique, toutes les personnes nommées devront prendre des mesures pour promouvoir et maintenir un environnement de travail sain, respectueux et exempt de harcèlement.

Le gouvernement du Canada sollicite actuellement des candidatures auprès de divers Canadiens talentueux provenant de partout au pays qui manifestent un intérêt pour les postes suivants.

Possibilités d'emploi actuelles

Les possibilités de nominations des postes pourvus par décret suivantes sont actuellement ouvertes aux demandes. Chaque possibilité est ouverte aux demandes pour un minimum de deux semaines à compter de la date de la publication sur le [site Web des nominations par le gouverneur en conseil](#).

Governor in Council appointment opportunities

Position	Organization	Closing date
Chief Executive Officer	Canadian Centre on Substance Abuse	
Member	Canadian Cultural Property Export Review Board	
Chief Executive Officer	Canadian Dairy Commission	
Deputy Chief Commissioner	Canadian Human Rights Commission	
Member	Canadian Human Rights Commission	
Member	Canadian Museum of Nature	
Chairperson	Invest in Canada Hub	
Chief Executive Officer	Invest in Canada Hub	
Director	Invest in Canada Hub	
Commissioner	Law Commission of Canada	
President	Law Commission of Canada	
Privacy Commissioner	Office of the Privacy Commissioner of Canada	
Director (Federal)	Québec Port Authority	
Director	Windsor-Detroit Bridge Authority	

Possibilités de nominations par le gouverneur en conseil

Poste	Organisation	Date de clôture
Premier dirigeant	Centre canadien de lutte contre les toxicomanies	
Membre	Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels	
Président et premier dirigeant	Commission canadienne du lait	
Vice-président	Commission canadienne des droits de la personne	
Membre	Commission canadienne des droits de la personne	
Membre	Musée canadien de la nature	
Président	Investir au Canada	
Président-directeur général	Investir au Canada	
Administrateur	Investir au Canada	
Commissaire	Commission du droit du Canada	
Président	Commission du droit du Canada	
Commissaire à la protection de la vie privée	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada	
Administrateur (fédéral)	Administration portuaire de Québec	
Administrateur	Autorité du pont Windsor-Détroit	

PARLIAMENT

HOUSE OF COMMONS

First Session, 44th Parliament

PRIVATE BILLS

[Standing Order 130](#) respecting notices of intended applications for private bills was published in the *Canada Gazette*, Part I, on November 20, 2021.

For further information, contact the Private Members' Business Office, House of Commons, West Block, Room 314-C, Ottawa, Ontario K1A 0A6, 613-992-9511.

Charles Robert

Clerk of the House of Commons

PARLEMENT

CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, 44^e législature

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'[article 130](#) du Règlement relatif aux avis de demande de projets de loi d'intérêt privé a été publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 20 novembre 2021.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau des affaires émanant des députés à l'adresse suivante : Chambre des communes, Édifice de l'Ouest, pièce 314-C, Ottawa (Ontario) K1A 0A6, 613-992-9511.

Le greffier de la Chambre des communes

Charles Robert

COMMISSIONS**CANADA ENERGY REGULATOR****APPLICATION TO EXPORT ELECTRICITY TO THE UNITED STATES**

CP Energy Marketing Inc., on behalf of CP Energy Marketing L.P.

By an application dated January 17, 2022, CP Energy Marketing Inc., on behalf of CP Energy Marketing L.P. (the Applicant), has applied to the Canada Energy Regulator (the CER) under Division 2 of Part 7 of the *Canadian Energy Regulator Act* (the Act) for authorization to export up to 2 000 000 MWh of firm energy annually and up to 5 000 000 MWh of interruptible energy annually, for a period of 10 years. The Applicant, or its affiliates, has an interest in the following generation or transmission facilities in Canada:

British Columbia:

- 150 Mile House Waste Heat, 150 Mile House Island Generation Facility, Campbell River
- Quality Wind, Tumbler Ridge
- Savona Waste Heat, Savona

Alberta:

- Clover Bar Energy Centre, Edmonton
- Clover Bar Landfill, Edmonton
- Genesee Generating Station, Warburg
- Halkirk Wind, Halkirk
- Joffre Co-generation, Joffre
- Shepard Energy Centre, Calgary
- Whitla Wind, Bow Island

Ontario:

- East Windsor Co-generation, Windsor
- Goreway Power Station, Brampton
- Kingsbridge 1, Goderich
- Port Dover & Nanticoke Wind, Jarvis
- York Energy Centre, Newmarket

The Commission of the Canada Energy Regulator (the Commission) wishes to obtain the views of interested parties on this application before issuing a permit or recommending to the Governor in Council that the application be designated for a licensing procedure. The

COMMISSIONS**RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU CANADA****DEMANDE VISANT L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ AUX ÉTATS-UNIS**

CP Energy Marketing Inc., au nom de CP Energy Marketing L.P.

Dans une demande datée du 17 janvier 2022, CP Energy Marketing Inc., au nom de CP Energy Marketing L.P. (le demandeur), a sollicité auprès de la Régie de l'énergie du Canada (la Régie), aux termes de la section 2 de la partie 7 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (la LRCE), l'autorisation d'exporter jusqu'à 2 000 000 MWh par année d'énergie garantie et jusqu'à 5 000 000 MWh par année d'énergie interruptible, pendant une période de 10 ans. Le demandeur, directement ou par l'entremise de ses sociétés affiliées, détient une participation dans les installations de production ou de transport suivantes au Canada :

Colombie-Britannique :

- 150 Mile House Waste Heat, 150 Mile House Island Generation Facility, Campbell River
- Quality Wind, Tumbler Ridge
- Savona Waste Heat, Savona

Alberta :

- Clover Bar Energy Centre, Edmonton
- Clover Bar Landfill, Edmonton
- Genesee Generating Station, Warburg
- Halkirk Wind, Halkirk
- Joffre Co-generation, Joffre
- Shepard Energy Centre, Calgary
- Whitla Wind, Bow Island

Ontario :

- East Windsor Co-generation, Windsor
- Goreway Power Station, Brampton
- Kingsbridge 1, Goderich
- Port Dover & Nanticoke Wind, Jarvis
- York Energy Centre, Newmarket

La Commission de la Régie de l'énergie du Canada (la Commission) aimerait connaître le point de vue des parties intéressées avant de délivrer un permis ou de recommander à la gouverneure en conseil de soumettre la demande à la procédure d'obtention de licence. Les

Directions on Procedure that follow explain in detail the procedure that will be used.

1. The Applicant shall provide a copy of the application by email to any person who requests one by emailing legal counsel, Mr. Zoltan Nagy-Kovacs at znagykovacs@capitalpower.com. The application is also publicly available on the [CER website](#).
2. Written submissions that any interested party wishes to present shall be filed online with the CER in care of the Secretary of the Commission, and emailed to the Applicant by February 21, 2022.
3. Pursuant to subsection 359(2) of the Act, the Commission is interested in the views of submitters with respect to
 - (a) the effect of the exportation of the electricity on provinces other than that from which the electricity is to be exported; and
 - (b) whether the Applicant has
 - (i) informed those who have declared an interest in buying electricity for consumption in Canada of the quantities and classes of service available for sale, and
 - (ii) given an opportunity to buy electricity on conditions as favourable as the conditions specified in the application to those who, within a reasonable time after being so informed, demonstrate an intention to buy electricity for consumption in Canada.
4. Any answer to submissions that the Applicant wishes to present in response to items 2 and 3 of this Notice of Application and Directions on Procedure shall be filed with the CER in care of the Secretary of the Commission and emailed to the party that filed the submission by February 28, 2022.
5. For further information on the procedures governing the Commission's examination, contact the Secretary of the Commission at 403-292-4800 (telephone).

The Canada Energy Regulator is dedicated to the safety and well-being of its staff, Indigenous communities, the public, and all those with whom it works closely. For information on how the CER is continuing its regulatory oversight during the COVID-19 pandemic, please refer to the [CER COVID-19 updates page](#).

The CER's preferred filing method is online through its [e-filing tool](#), which provides step-by-step instructions. If

instructions relatives à la procédure énoncées ci-après exposent en détail la démarche qui sera suivie.

1. Le demandeur doit transmettre une copie de la demande par courriel à toute personne qui manifeste son intérêt en écrivant au conseiller juridique, M. Zoltan Nagy-Kovacs à l'adresse znagykovacs@capitalpower.com. La demande peut également être consultée sur le [site Web de la Régie](#).
2. Les observations écrites des parties intéressées doivent être déposées en ligne auprès de la Régie aux soins de la secrétaire de la Commission et transmises par courriel au demandeur au plus tard le 21 février 2022.
3. Suivant le paragraphe 359(2) de la LRCE, la Commission considérera les points de vue des déposants sur les questions suivantes :
 - a) les conséquences de l'exportation sur les provinces autres que la province exportatrice;
 - b) le fait que le demandeur
 - (i) a informé quiconque s'est montré intéressé par l'achat de l'électricité pour consommation au Canada des quantités et des catégories de services offerts,
 - (ii) a donné la possibilité d'acheter de l'électricité à des conditions aussi favorables que celles indiquées dans la demande, à ceux qui ont, dans un délai raisonnable suivant la communication de ce fait, manifesté l'intention d'acheter de l'électricité pour consommation au Canada.
4. Toute réponse du demandeur aux observations concernant les points 2 et 3 du présent Avis de demande et instructions relatives à la procédure doit être déposée auprès de la Régie aux soins de la secrétaire de la Commission et envoyée par courriel à la partie qui a soumis les observations au plus tard le 28 février 2022.
5. Pour de plus amples renseignements sur la procédure d'examen de la Commission, veuillez communiquer avec la secrétaire de la Commission par téléphone au 403-292-4800.

La Régie de l'énergie du Canada a à cœur la sécurité et le bien-être de son personnel, des communautés autochtones, du public et de tous ceux avec qui elle collabore. Pour de l'information sur la façon dont la Régie poursuit ses activités de surveillance réglementaire pendant la pandémie de COVID-19, veuillez consulter la [page Mise à jour sur la COVID-19 de la Régie](#).

La Régie privilégie la méthode de dépôt en ligne à partir de son [outil de dépôt électronique](#), qui comprend des

you are unable to file documents online, you may send them by email to secretary@cer-rec.gc.ca.

Ramona Sladic

Secretary of the Commission of the Canada Energy Regulator

(Erratum)

CANADA REVENUE AGENCY

INCOME TAX ACT

Revocation of registration of a charity

The notice of intention to revoke sent to the charity listed below because it had requested it in accordance to the *Income Tax Act* was published in error in the *Canada Gazette*, Part I, Vol. 155, No. 38, Saturday, September 18, 2021, on page 4903, and contained an error:

instructions détaillées. S'il vous est impossible de faire un dépôt de cette manière, veuillez envoyer vos documents par courriel à l'adresse secretaire@rec-cer.gc.ca.

La secrétaire de la Commission de la Régie de l'énergie du Canada

Ramona Sladic

(Erratum)

AGENCE DU REVENU DU CANADA

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Révocation de l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance

L'avis d'intention de révoquer envoyé à l'organisme de bienfaisance indiqué ci-après parce qu'il l'avait demandé tel qu'il est requis aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* a été publié par erreur dans la Partie I de la *Gazette du Canada*, vol. 155, n° 38, le samedi 18 septembre 2021, à la page 4903, et contenait une erreur :

Business number Numéro d'entreprise	Name / Nom Address / Adresse
840712459RR0001	HUGS FOR AFRICA, BEAUMONT, ALTA.

Tony Manconi

Director General
Charities Directorate

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL

DETERMINATION

Armament training devices

Notice is hereby given that, after completing its inquiry, the Canadian International Trade Tribunal made a determination (File PR-2021-040) on January 7, 2022, with respect to a complaint filed by Cadex Inc. (Cadex), of Saint-Jean-sur-Richelieu, Quebec, pursuant to subsection 30.11(1) of the *Canadian International Trade Tribunal Act*, R.S.C., 1985, c. 47 (4th Supp.), concerning a procurement (Solicitation W8476-196090/B) by the Department of Public Works and Government Services (PWGSC) on behalf of the Department of National Defence. The solicitation was for the provision of multi-calibre sniper weapon systems.

Cadex alleged that PWGSC did not conduct testing in accordance with the evaluation procedures of the

Le directeur général

Direction des organismes de bienfaisance

Tony Manconi

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉCISION

Appareils d'instruction et d'entraînement concernant l'armement

Avis est donné par la présente que le Tribunal canadien du commerce extérieur, à la suite de son enquête, a rendu une décision (dossier PR-2021-040) le 7 janvier 2022 concernant une plainte déposée par Cadex Inc. (Cadex), de Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4^e suppl.), au sujet d'un marché (appel d'offres W8476-196090/B) passé par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) au nom du ministère de la Défense nationale. L'appel d'offres portait sur la fourniture de systèmes d'armes multicalibres pour tireurs d'élite.

Cadex a allégué que TPSGC n'a pas effectué les essais conformément aux procédures d'évaluation de l'appel

solicitation, ignored vital information provided by Cadex, and conducted the procurement in a procedurally unfair manner with insufficient transparency.

Having examined the evidence presented by the parties and considered the provisions of various trade agreements, the Tribunal determined that the complaint was not valid.

Further information may be obtained from the Registry, 613-993-3595 (telephone), citt-tcce@tribunal.gc.ca (email).

Ottawa, January 7, 2022

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL

DETERMINATION

Communications, photographic, mapping, printing and publication services

Notice is hereby given that, after completing its inquiry, the Canadian International Trade Tribunal made a determination (File PR-2021-042) on January 14, 2022, with respect to a complaint filed by Enveloppe Concept Inc. (ECI) of LaSalle, Quebec, pursuant to subsection 30.11(1) of the *Canadian International Trade Tribunal Act*, R.S.C., 1985, c. 47 (4th Supp.), concerning a procurement (Solicitation EN893-220033/A) by the Department of Public Works and Government Services. The solicitation was for envelopes for the Receiver General for Canada.

ECI alleged that the successful bidder's proposal was non-compliant with respect to certain certifications and requirements of the solicitation.

Having examined the evidence presented by the parties and considered the provisions of various trade agreements, the Tribunal determined that the complaint was not valid.

Further information may be obtained from the Registry, 613-993-3595 (telephone), citt-tcce@tribunal.gc.ca (email).

Ottawa, January 14, 2022

CANADIAN INTERNATIONAL TRADE TRIBUNAL

INQUIRY

Laboratory equipment and supplies

The Canadian International Trade Tribunal has received a complaint (File PR-2021-062) from ProSpect Scientific Incorporated (ProSpect) of Mono, Ontario, concerning a

d'offres, qu'il a ignoré des renseignements essentiels fournis par Cadex, qu'il n'a pas mené la procédure de marché public de manière équitable et qu'il a manqué de transparence.

Après avoir examiné les éléments de preuve présentés par les parties et tenu compte des dispositions de divers accords commerciaux, le Tribunal a jugé que la plainte n'était pas fondée.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le greffe, 613-993-3595 (téléphone), tcce-citt@tribunal.gc.ca (courriel).

Ottawa, le 7 janvier 2022

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉCISION

Services de communications, de photographie, de cartographie, d'impression et de publication

Avis est donné par la présente que le Tribunal canadien du commerce extérieur, à la suite de son enquête, a rendu une décision (dossier PR-2021-042) le 14 janvier 2022 concernant une plainte déposée par Enveloppe Concept Inc. (ECI), de LaSalle (Québec), aux termes du paragraphe 30.11(1) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur*, L.R.C. (1985), ch. 47 (4^e suppl.), au sujet d'un marché (appel d'offres EN893-220033/A) passé par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. L'appel d'offres portait sur des enveloppes pour le receveur général du Canada.

ECI alléguait que la proposition du soumissionnaire retenu était non conforme à l'égard de certaines attestations et exigences de l'appel d'offres.

Après avoir examiné les éléments de preuve présentés par les parties et tenu compte des dispositions de divers accords commerciaux, le Tribunal a jugé que la plainte n'était pas fondée.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le greffe, 613-993-3595 (téléphone), tcce-citt@tribunal.gc.ca (courriel).

Ottawa, le 14 janvier 2022

TRIBUNAL CANADIEN DU COMMERCE EXTÉRIEUR

ENQUÊTE

Équipement et approvisionnements de laboratoire

Le Tribunal canadien du commerce extérieur a reçu une plainte (dossier PR-2021-062) déposée par ProSpect Scientific Incorporated (ProSpect), de Mono (Ontario),

procurement (Solicitation 23240-220522/A) made by the Department of Public Works and Government Services (PWGSC) on behalf of the Department of Natural Resources. The solicitation was for a confocal Raman microscope. Pursuant to subsection 30.13(2) of the *Canadian International Trade Tribunal Act* and subsection 7(2) of the *Canadian International Trade Tribunal Procurement Inquiry Regulations*, notice is hereby given that the Tribunal made a decision on January 6, 2022, to conduct an inquiry into the complaint.

ProSpect alleges that PWGSC awarded the contract to a bidder that did not meet the mandatory criteria.

Further information may be obtained from the Registry, 613-993-3595 (telephone), citt-tcce@tribunal.gc.ca (email).

Ottawa, January 6, 2022

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

NOTICE TO INTERESTED PARTIES

The Commission posts on its [website](#) original, detailed decisions, notices of consultation, regulatory policies, information bulletins and orders as they come into force. In accordance with the *Canadian Radio-television and Telecommunications Commission Rules of Practice and Procedure* (2011), in Part 1 applications, these documents may be examined at the Commission's office, as can be documents relating to a proceeding, including the notices and applications, which are posted on the Commission's website, under "[Public proceedings & hearings](#)."

The following documents are abridged versions of the Commission's original documents.

CANADIAN RADIO-TELEVISION AND TELECOMMUNICATIONS COMMISSION

PART 1 APPLICATIONS

The following applications for renewal or amendment, or complaints were posted on the Commission's website between January 10 and January 13, 2022.

concernant un marché (appel d'offres 23240-220522/A) passé par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (TPSGC) au nom du ministère des Ressources naturelles. L'appel d'offres portait sur un microscope confocal Raman. Conformément au paragraphe 30.13(2) de la *Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur* et au paragraphe 7(2) du *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*, avis est donné par la présente que le Tribunal a décidé, le 6 janvier 2022, d'enquêter sur la plainte.

ProSpect allègue que TPSGC a adjugé le contrat à un soumissionnaire qui ne satisfaisait pas aux critères obligatoires.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec le greffe, 613-993-3595 (téléphone), tcce-citt@tribunal.gc.ca (courriel).

Ottawa, le 6 janvier 2022

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

AVIS AUX INTÉRESSÉS

Le Conseil affiche sur son [site Web](#) les décisions, les avis de consultation, les politiques réglementaires, les bulletins d'information et les ordonnances originales et détaillées qu'il publie dès leur entrée en vigueur. Conformément à la partie 1 des *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* (2011), ces documents peuvent être consultés au bureau du Conseil, comme peuvent l'être tous les documents qui se rapportent à une instance, y compris les avis et les demandes, qui sont affichés sur le site Web du Conseil sous la rubrique « [Instances publiques et audiences](#) ».

Les documents qui suivent sont des versions abrégées des documents originaux du Conseil.

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

DEMANDES DE LA PARTIE 1

Les demandes de renouvellement ou de modification ou les plaintes suivantes ont été affichées sur le site Web du Conseil entre le 10 janvier et le 13 janvier 2022.

Application filed by / Demande présentée par	Application number / Numéro de la demande	Undertaking / Entreprise	City / Ville	Province	Deadline for submission of interventions, comments or replies / Date limite pour le dépôt des interventions, des observations ou des réponses
Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada	2021-0839-9	CBRC-FM	Harvie Heights	Alberta	February 9, 2022 / 9 février 2022
Canadian Broadcasting Corporation / Société Radio-Canada	2021-0840-7 and / et 2021-0841-4	CBVC-FM and / et CBJ-FM-1	Chibougamau	Quebec / Québec	February 9, 2022 / 9 février 2022
11733630 Canada Inc.	2022-0001-0	CHOC-FM	St-Raymond-de- Portneuf	Quebec / Québec	February 10, 2022 / 10 février 2022
KCVI Educational Radio Station Incorporated	2022-0002-0	CKVI-FM	Kingston	Ontario	February 14, 2022 / 14 février 2022

DECISIONS

DÉCISIONS

Decision number / Numéro de la décision	Publication date / Date de publication	Applicant's name / Nom du demandeur	Undertaking / Entreprise	City / Ville	Province
2022-3	January 10, 2022 / 10 janvier 2022	Interlake Mennonite Fellowship Church	English and German- language religious (Church) FM radio station / Station de radio FM religieuse (d'église) de langues anglaise et allemande	Okno	Manitoba

REGULATORY POLICIES

POLITIQUES RÉGLEMENTAIRES

Regulatory policy number / Numéro de la politique réglementaire	Publication date / Date de publication	Title / Titre
2022-1	January 10, 2022 / 10 janvier 2022	Revised list of non-Canadian programming services and stations authorized for distribution – Annual compilation of amendments / Liste révisée de services de programmation et de stations non canadiens approuvés pour distribution – Compilation annuelle des modifications

PUBLIC SERVICE COMMISSION

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

PUBLIC SERVICE EMPLOYMENT ACT

LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

*Permission and leave granted (Bourdon, Gabriel)**Permission et congé accordés (Bourdon, Gabriel)*

The Public Service Commission of Canada, pursuant to section 116 of the *Public Service Employment Act*, hereby gives notice that it has granted permission, pursuant to subsection 114(4) of the said Act, to Gabriel Bourdon, Acting HR Project Officer, Canada Revenue Agency, to seek nomination as a candidate before and during the election period, and to be a candidate before the election period in the provincial election in the electoral district of Orléans, Ontario. The election is expected to be held on or before June 2, 2022.

La Commission de la fonction publique du Canada, en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*, donne avis par la présente qu'elle a accordé à Gabriel Bourdon, agent de projet des RH par intérim, Agence du revenu du Canada, la permission aux termes du paragraphe 114(4) de ladite loi de tenter d'être choisi comme candidat, avant et pendant la période électorale, et de se porter candidat avant la période électorale à l'élection provinciale dans la circonscription d'Orléans (Ontario). L'élection est prévue au plus tard pour le 2 juin 2022.

The Public Service Commission of Canada, pursuant to subsection 114(5) of the said Act, has also granted a leave of absence without pay during the election period, effective the first day the employee is a candidate during the election period.

January 6, 2022

Gaveen Cadotte

Vice-President

Policy and Communications Sector

En vertu du paragraphe 114(5) de ladite loi, la Commission de la fonction publique du Canada lui a aussi accordé, pour la période électorale, un congé sans solde entrant en vigueur le premier jour de la période électorale où le fonctionnaire est candidat.

Le 6 janvier 2022

La vice-présidente

Secteur des politiques et des communications

Gaveen Cadotte

MISCELLANEOUS NOTICES**EUROP ASSISTANCE S.A.****APPLICATION TO ESTABLISH A CANADIAN BRANCH**

Notice is hereby given that Europ Assistance S.A., an entity incorporated in France, which principally carries on business in Europe and the United Kingdom, intends to file, under section 574 of the *Insurance Companies Act* (Canada), with the Superintendent of Financial Institutions, on or after February 21, 2022, an application for an order approving the insuring in Canada of risks, under the English name Europ Assistance S.A. Canada Branch and the French name Europ Assistance S.A. succursale au Canada. Europ Assistance S.A. is a property and casualty insurance company and intends to insure property, liability, accident and sickness, and automobile risks in Canada. The head office of the company is located in Paris, France, and its Canadian chief agency will be located in Toronto, Ontario. Europ Assistance S.A.'s ultimate corporate parent, named Assicurazioni Generali S.p.A., is based in Italy.

Toronto, January 8, 2022

Europ Assistance S.A.

By its solicitors
Dentons Canada LLP

AVIS DIVERS**EUROP ASSISTANCE S.A.****DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UNE SUCCURSALE CANADIENNE**

Avis est donné par les présentes qu'Europ Assistance S.A., une société constituée et organisée en vertu des lois de la France, dont les activités sont exercées principalement en Europe et au Royaume-Uni, a l'intention de déposer auprès du surintendant des institutions financières, le 21 février 2022 ou après cette date, une demande en vertu de l'article 574 de la *Loi sur les sociétés d'assurance* (Canada), pour un agrément l'autorisant à garantir des risques au Canada, sous la dénomination sociale Europ Assistance S.A. succursale au Canada en français et sous la dénomination sociale Europ Assistance S.A. Canada Branch en anglais. Europ Assistance S.A. est une société d'assurances multirisques qui a l'intention d'offrir l'assurance de biens, l'assurance responsabilité, l'assurance accidents et maladie et l'assurance automobile, au Canada. Le siège social de la société est situé à Paris, en France, et l'agence principale au Canada sera située à Toronto, en Ontario. La société mère d'Europ Assistance S.A., dénommée Assicurazioni Generali S.p.A. est établie en Italie.

Toronto, le 8 janvier 2022

Europ Assistance S.A.

Agissant par l'entremise de ses avocats
Dentons Canada LLP

INDEX

COMMISSIONS

Canada Energy Regulator

Application to export electricity to the United States CP Energy Marketing Inc., on behalf of CP Energy Marketing L.P.	348
---	-----

Canada Revenue Agency

Income Tax Act Revocation of registration of a charity (<i>Erratum</i>).....	350
--	-----

Canadian International Trade Tribunal

Determinations Armament training devices.....	350
Communications, photographic, mapping, printing and publication services.....	351
Inquiry Laboratory equipment and supplies.....	351

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Decisions	353
* Notice to interested parties.....	352
Part 1 applications	352
Regulatory policies	353

Public Service Commission

Public Service Employment Act Permission and leave granted (Bourdon, Gabriel)	353
---	-----

GOVERNMENT NOTICES

Environment and Climate Change Canada

Species at Risk Act Description of Cerulean Warbler critical habitat in the Philipsburg Bird Sanctuary	344
---	-----

GOVERNMENT NOTICES — *Continued*

Fisheries and Oceans, Dept. of

Species at Risk Act Description of the critical habitat of the Striped Bass, St. Lawrence River population, in the Cap Tourmente National Wildlife Area, Saint-Vallier Bird Sanctuary, Montmagny Bird Sanctuary, Cap-Saint-Ignace Bird Sanctuary, L'Islet Bird Sanctuary and Trois-Saumons Bird Sanctuary.....	341
--	-----

Health, Dept. of

Canadian Environmental Protection Act, 1999 Final guidelines for Canadian drinking water quality for diquat.....	341
--	-----

Privy Council Office

Appointment opportunities.....	345
--------------------------------	-----

Public Safety and Emergency Preparedness, Dept. of

Criminal Code Designation as fingerprint examiner	344
--	-----

MISCELLANEOUS NOTICES

* Europ Assistance S.A. Application to establish a Canadian branch	355
--	-----

PARLIAMENT

House of Commons

* Filing applications for private bills (First Session, 44th Parliament).....	347
--	-----

* This notice was previously published.

INDEX

AVIS DIVERS

* Europ Assistance S.A. Demande d'établissement d'une succursale canadienne	355
---	-----

AVIS DU GOUVERNEMENT

Conseil privé, Bureau du Possibilités de nominations	345
--	-----

Environnement et Changement climatique Canada

Loi sur les espèces en péril Description de l'habitat essentiel de la Paruline azurée dans le refuge d'oiseaux de Philipsburg	344
--	-----

Pêches et des Océans, min. des

Loi sur les espèces en péril Description de l'habitat essentiel du bar rayé, population du fleuve Saint-Laurent, dans la Réserve nationale de faune du Cap-Tourmente, le refuge d'oiseaux de Saint-Vallier, le refuge d'oiseaux de Montmagny, le refuge d'oiseaux de Cap-Saint-Ignace, le refuge d'oiseaux de L'Islet et le refuge d'oiseaux de Trois-Saumons.....	341
---	-----

Santé, min. de la

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada finalisées pour le diquat.....	341
--	-----

Sécurité publique et de la Protection civile, min. de la

Code criminel Désignation à titre de préposé aux empreintes digitales	344
---	-----

COMMISSIONS

Agence du revenu du Canada

Loi de l'impôt sur le revenu Révocation de l'enregistrement d'un organisme de bienfaisance (<i>Erratum</i>)	350
---	-----

Commission de la fonction publique

Loi sur l'emploi dans la fonction publique Permission et congé accordés (Bourdon, Gabriel).....	350
---	-----

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

* Avis aux intéressés	352
Demandes de la partie 1.....	352
Décisions.....	353
Politiques réglementaires.....	353

Régie de l'énergie du Canada

Demande visant l'exportation d'électricité aux États-Unis CP Energy Marketing Inc., au nom de CP Energy Marketing L.P.	348
--	-----

Tribunal canadien du commerce extérieur

Décisions Appareils d'instruction et d'entraînement concernant l'armement.....	350
Services de communications, de photographie, de cartographie, d'impression et de publication	351
Enquête Équipement et approvisionnements de laboratoire	351

PARLEMENT

Chambre des communes

* Demandes introductives de projets de loi d'intérêt privé (Première session, 44 ^e législature)	347
--	-----

* Cet avis a déjà été publié.